



Valérie Fourneyron a troqué son VTT pour un vélo à assistance électrique lors de ses déplacements dans la ville de Rouen.

« Nous avons franchi une étape, et l'ensemble des enjeux d'environnement va progressivement suivre »



Depuis le 26 janvier 2016, la loi relative à la modernisation du système de santé inscrit le sport

comme outil de santé publique. Cette « révolution législative » crée un droit au sport pour tous (article 1), autorise la prescription médicale d'activités physiques pour les affections de longue durée (article 144) et simplifie le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive (article 219). L'instigatrice de cette bonne parole sanitaire, Valérie Fourneyron, ouvre grand la porte aux mobilités actives.

Ville & Vélo : Que de rétropédalages avant de voir aboutir votre amendement à cette loi santé !

Valérie Fourneyron : Ce fut un long travail de persuasion pour aboutir à la traduction législative d'une conviction que je porte depuis des années à la fois comme médecin et comme acteur public. J'ai toujours défendu le sport comme outil de santé publique en regrettant qu'il soit trop souvent considéré sous son seul aspect de compétition (...). Nous disposions d'analyses scientifiques prouvées sur l'impact bénéfique du sport sur la santé, y compris en cas de pathologies. De plus en plus d'acteurs sur le terrain développaient des stratégies de sport santé, de sport sur ordonnance, et, parallèlement, l'environnement législatif ne reconnaissait pas la place et l'apport de la prescription du sport dans un parcours de soin. Je le dis en souriant, si j'avais encore été ministre, je n'aurais pas eu la latitude de faire avancer ce texte de cette façon-là.

Cette avancée marque-t-elle le début d'une conception différente de l'activité physique ?

V.F. : Je parle souvent d'une approche un peu copernicienne. Nous avons franchi une étape, et l'ensemble des enjeux d'environnement va progressivement suivre, je l'espère. Cette

prise en compte de l'activité physique dans nos politiques de santé n'entrait jusqu'à lors absolument pas dans notre environnement, pas même dans la formation des acteurs de santé. Le cursus médical n'intègre pas le sport comme un élément d'une thérapeutique médicamenteuse. Avec l'adoption de la loi santé, cela va changer. Regardez ce qu'il s'est passé avec les antibiotiques ! La croyance était que si le médecin ne prescrivait pas des antibiotiques, il ne soignait pas. Il a fallu une grande campagne de communication pour ancrer d'autres convictions. Toute proportion gardée, je pense que nous vivons une révolution de l'approche assez similaire.

Faites-vous une distinction entre sport et activités physiques ?

V.F. : Là nous sommes uniquement dans la syntaxe, et ces aspects-là ont pesé terriblement ! Le mouvement sportif préfère parler d'activités physiques ET sportives. D'un autre côté, sur le sujet santé, chaque fois qu'on voulait me renvoyer dans mes buts on utilisait le mot « sport », associé à la seule idée de performances, pour sous-entendre que des personnes avec des problèmes de santé ne pouvaient pas y accéder. La terminologie évitait d'aborder l'activité physique de façon sereine, qu'elle soit mode de vie actif, de découverte de l'association sportive scolaire chez l'enfant, de déplacement pour aller acheter son pain (...). Désormais je me déplace en vélo à assistance électrique lorsque je suis à Rouen, mais j'ai beaucoup fait de VTT et, lorsque j'étais adjointe aux sports, les cyclistes urbains me disaient que mon VTT n'était pas un mode de déplacement. Cette évolution rejoint ce que l'on vit avec la place de l'activité physique comme thérapeutique non médicamenteuse : il a d'abord fallu sortir du clivage « le sport c'est la compétition » comme « le VTT c'est là-bas et le vélo pour se déplacer c'est ici ».

Les mobilités actives constituent-elles un marchepied des activités physiques ?

V.F. : C'est un mode de vie, des habitudes à acquérir très jeune. À la mairie de Rouen, je suis affolée de voir que tous les matins des gens

bien plus jeunes que moi prennent l'ascenseur pour monter deux étages. Cette évolution-là doit être incluse dans la RSE (responsabilité sociétale des entreprises). C'est difficile de se

« Pour les jeux Olympiques, les sujets de mobilité font partie des enjeux les plus importants en termes d'héritage pour les populations du pays hôte »

dire qu'au lieu de conduire mon enfant à l'école, je vais y aller à pied ; que je vais emprunter les transports en commun ou mon vélo au lieu de prendre ma voiture pour un trajet de moins de 3 km. Ces questions sont trop souvent abordées comme des sujets d'opposition : les bus contre les vélos, les vélos contre les voitures... On ne construit pas une société de cette façon.

Cette construction d'opposition est peu favorable au développement d'un autre environnement collectif. Il faudrait que l'on puisse disposer d'un accélérateur de ces politiques de développement d'activités physiques. Je trouve que la candidature de Paris aux jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 pourrait être un beau projet collectif pour parvenir à faire évoluer les mentalités collectives et la société sur ces enjeux de sport santé et de sport pour tous.

Pourtant dans les jeux Olympiques la mobilité, et même l'activité physique du quotidien, n'ont pas voix au chapitre...

V.F. : Ce n'est pas exact ! À une époque pas si lointaine, candidater aux jeux Olympiques c'était avant tout remplir un cahier des charges au niveau des infrastructures. Le cahier des charges a évolué depuis plusieurs années et, aujourd'hui, les candidatures doivent clairement se positionner par rapport à la responsabilité de leur impact social et sociétal sur le long terme : modes de déplacement, qualité environnementale du bâti, héritage pérenne à la fois tangible et intangible. Il est hors de question de revoir des « éléphants blancs » comme on l'a vu à Athènes. Les sujets de mobilité font partie des enjeux les plus importants en termes d'héritage pour les populations du pays hôte. La mobilité et les modes de déplacement doux et collectifs sont majeurs. Je reviens du Japon, je peux vous assurer que, pour les Jeux de Tokyo (NDLR, en 2020), les avancées en termes de développement durable seront impressionnantes. Ces événements permettent d'investir et de mettre l'innovation et la santé au centre du sujet. ■

1984/1989, médecin du sport au CHU de Rouen.

1989/1991, médecin inspection régionale jeunesse et sport ; chargée de la médecine sportive nationale au ministère de la Jeunesse et des Sports.

1991/1995, médecin directeur du centre régional de médecine sportive de Sotteville-lès-Rouen, médecin de l'équipe de hockey sur glace de Rouen, de l'équipe de France de volley-ball féminin.

1995/2001, adjointe au sport à la mairie de Rouen puis première adjointe chargée également de la politique de la ville, de la santé, de la sécurité.

1998/2007, élue au conseil général de Haute-Normandie puis vice-présidente chargée des sports, puis des sports et de la culture.

2008, maire de Rouen.

2012, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation

populaire et de la Vie associative.

2014, secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire (avril à juin) ; députée (première circonscription de Seine-Maritime) membre de la commission des affaires étrangères, conseillère municipale et communautaire de Rouen et la métropole ; présidente du comité Santé, Médecine, Recherche de l'agence mondiale antidopage (AMA).